



# BREAK BREAK...

# ENSAP.GOUV.FR

Le 31 janvier 2019

## LA DGAC PASSE AUX BULLETINS DE PAYE DÉMATÉRIALISÉS

Janvier 2019, la DGAC rejoint le dispositif relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paye des agents, prévu au décret 2016-1073.

Nos bulletins de paye sont dorénavant dématérialisés, et mis à notre disposition sur le site interministériel : <https://ensap.gouv.fr>

L'arrêt de la diffusion papier est prévu à partir du mois d'avril 2019, une fois la transition terminée.

L'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public est une plateforme de la Direction Générale des Finances Publiques, dédiée à la retraite et la rémunération des fonctionnaires.

Nous y retrouvons donc désormais :

- Nos bulletins de paye
- Nos attestations fiscales
- Nos décomptes de rappel rétroactivement jusqu'à décembre 2016.

### CRÉEZ VOTRE ESPACE NUMÉRIQUE

 <https://ensap.gouv.fr>

Avec votre numéro de sécurité sociale et le numéro de compte sur lequel est versée la paye.

Délai d'activation de 48h pour l'espace *Rémunérations*.  
Accepter les *pop-up* pour pouvoir ouvrir les documents.

Un bulletin de paye accessible en temps et en heure : c'est désormais possible !

Gestion Poste		Identification		Grade		Enfants à charge		Ech.		Indice ou Nb. d'heures		Taux horaire ou Nb.	
MIN.	NUMÉRO	CLÉ	N/DOS	GRADE	ENFANTS À CHARGE	ECH.	INDICE OU NB. D'HEURES	Taux horaire ou Nb.					
									À PAYER				
									A DÉDUIRE				
									POUR IN				
									€				
									€				
									€				
									€				

Le bulletin de paye en ligne est

- Consultable n'importe où  
Le site *ensap.gouv.fr* est indépendant de l'intranet DGAC. Il est accessible depuis n'importe quelle connexion internet.

- Disponible immédiatement  
Une fois la paye versée, dès réception de la notification envoyée à l'adresse mail fournie au moment de la création de votre espace ENSAP.

- Archivé sans limitation de durée  
Pendant toute la carrière et même 5 ans après le départ en retraite.

L'UNSA-ICNA invite tous les agents à créer leur espace numérique sur ENSAP.GOUV.FR

La consultation en ligne du bulletin de paye de Janvier, dès aujourd'hui et sans attendre la diffusion des exemplaires papiers, vous permettra de constater si le taux de prélèvement à la source qui vous a été appliqué est conforme à celui que vous avez demandé à l'administration fiscale.



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

[www.icna.fr](http://www.icna.fr)